

## **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**

### **I. GÉNÉRALITÉS**

Les prix des billets de spectacles sont indiqués en euros toutes taxes comprises. Les frais de commission, en sus, sont variables en fonction du point de vente dans lequel le billet est acheté, chaque point de vente étant libre de s'octroyer ou non une commission. En vertu de la loi du 27 juin 1919, il est strictement interdit de revendre ce billet.

### **II. TARIFS 2023**

40€ plein tarif

35€ tarifs réduits

### **III. POINTS DE VENTE**

Vente en ligne sur : [www.jazzentouraine.com](http://www.jazzentouraine.com)

Office de Tourisme de Montlouis-Vouvray : Touraine Val de Loire

4, place Abraham Courtemanche (à proximité de la cave touristique)

Paiements CB par téléphone à distance / / Tél : 02 47 45 85 10

Ticketmaster.fr :

Magasins Auchan, Leclerc, Carrefour et Cultura

Francebillet :

Fnac, [www.fnac.fr](http://www.fnac.fr), Carrefour, [spectacles.carrefour.fr](http://spectacles.carrefour.fr), Géant, Magasins U, Intermarché

Billetterie sur place dans le hall de l'espace Ligéria à partir de 19h45.

### **IV. CONTRÔLE**

Seuls les billets du concert permettent l'accès à l'Espace Ligéria. À l'exception des entractes, toute sortie de l'espace payant sera considérée comme définitive. Pour être valable, le billet d'entrée à l'événement doit impérativement être accompagné de son coupon de contrôle lorsqu'il est présenté à l'entrée, ou de son code barre lisible en cas de billet informatisé ou e-ticket.

### **V. E-TICKETS (OU TICKETS IMPRIMABLES)**

Pour être valable, le e-ticket doit être imprimé sur du papier A4 blanc, sans modification de la taille et du format et avec une bonne qualité d'impression ou sur l'écran d'un appareil électronique (tablette, téléphone...). Le e-ticket partiellement imprimé, souillé, endommagé ou illisible pourra être refusé par l'organisateur. En cas de mauvaise qualité d'impression (illisible), vous devez imprimer à nouveau votre e-ticket.

Il est interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire ce e-ticket de quelque manière que ce soit, sous peine de poursuites pénales. L'organisateur pourra accepter les autres supports (écran de téléphone portable, tablettes, ...). Ce e- ticket est uniquement valable pour le lieu, la séance, la date et heure précises de l'événement. Ce titre doit être conservé jusqu'à la fin de l'événement. Les événements se déroulent sous la seule responsabilité de l'organisateur. L'acquisition de ce e-ticket emporte adhésion au règlement intérieur du lieu de l'événement et/ou de l'organisateur.

## **VI. RESPONSABILITÉ**

La personne ayant acheté le billet ou e-ticket demeure responsable de l'utilisation qui en est faite. Les billets ne sont ni repris, ni échangés, ni remboursés en cas de perte ou de vol ; ainsi seule la première personne détentrice du billet pourra accéder au festival. Un billet ne peut être revendu. L'association Jazz en Touraine décline toute responsabilité pour les anomalies pouvant survenir en cours de commande, de traitement ou d'impression du billet.

## **VII. ANNULATIONS ET MODIFICATIONS**

En cas d'annulation complète de l'événement, seuls les billets seront remboursés (hors frais de commission). Les frais de transport, d'hôtellerie, de gestion et d'envoi restent à la charge du public.

En cas d'annulation d'un concert mais remplacé par un autre concert, le remboursement du billet restera à l'appréciation de l'organisateur.

Il est rappelé que le déroulement du concert est soumis aux seules conditions édictées par les organisateurs, lesquels sont soumis à leur seule et exclusive responsabilité. En conséquence, toute décision d'annulation, de report ou de modification du programme, obéira aux conditions des organisateurs.

## **VIII. REMBOURSEMENT**

Selon les conditions fixées dans « annulations et modifications », les personnes ayant acheté un billet pourront demander le remboursement partiel ou total de ce dernier envoyant, à l'adresse [administration@jazzentouraine.com](mailto:administration@jazzentouraine.com), une copie du dit billet accompagnée de leurs coordonnées .

Cette demande de remboursement devra impérativement être effectuée dans un délai de 15 jours à partir de la date du concert. Au-delà de cette date, aucun remboursement ne sera effectué. Le remboursement du paiement des manifestations annulées avec des billets imprimables à domicile s'effectue automatiquement vis-à-vis de la personne qui a acheté le billet, au moyen d'un crédit sur la carte de crédit indiquée lors du processus de commande. Le droit au remboursement revient exclusivement à la personne qui a acheté le billet et il n'est pas transmissible.

## **IX. TRAITEMENTS DES DONNÉES PERSONNELLES**

Les informations recueillies lors des réservations font l'objet d'un traitement informatique destiné au fichier spectateurs de l'association Jazz en Touraine. Les données ne sont utilisées que dans le cadre strict de la communication des Grands Soirs. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, les spectateurs bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations les concernant.

#### X. IMAGE

Le public est averti que des prises de vues (vidéos, photos) pourront être effectuées par l'organisation pendant le concert, leur image est donc susceptible d'y figurer. Toute personne participant ainsi au concert consent, à titre gracieux, au droit de fixer son image et sa voix par le biais de la photographie ou de la vidéo et au droit de les utiliser sur tous les supports de communication, physiques ou digitaux, en relation avec les Grands Soirs et toutes les activités de l'association, pour une durée de 10 ans automatiquement renouvelée en l'absence de refus notifié avec un préavis de trois mois, et sur le territoire de l'Union Européenne.

#### XI. SÉCURITÉ

Le public doit se soumettre aux différents contrôles de sécurité de l'événement, et éventuelles palpations réalisées par des agents habilités. En cas de refus, l'accès au site lui sera interdit. Un comportement déviant ou irrespectueux envers autrui pourra entraîner le retrait immédiat de son billet et son exclusion de l'enceinte de l'événement, et ceci sans qu'aucun remboursement ne puisse être demandé.

Le/la client.e déclare avoir pris connaissance et accepté les présentes Conditions Générales de Vente.